

Le Colseb et le CNIID font le plein à Ytrac !

« Le projet de centre d'enfouissement dans la forêt de BRANVIEL même équipé d'un bioréacteur, dont les trois premières lettres n'ont rien de « bio », reste une décharge soumise à une réglementation précise »

Delphine Lévi-Alvares, chargée de mission au CNIID est catégorique d'entrée et précise qu'il suffit de s'en rapporter à la législation française ou européenne pour apprécier notamment la portée des textes relatifs au stockage des déchets sur le site du ministère de l'environnement et les directives européennes sur les déchets. Cette réglementation applicable à la gestion en centre de stockage contient un objectif clair de réduction de la quantité de déchets fermentescibles.

Le mode de fonctionnement d'un bioréacteur s'avère donc, d'après elle et les références qu'elle expose, incompatible avec une véritable politique de réduction des déchets car l'outil industriel a besoin justement de déchets fermentescibles pour être performant.

La gestion des déchets par stockage et bioréaction nécessite de plus, des moyens matériels et humains importants et dépend de la nature du site et du climat. Le captage des biogaz nécessite des équipements et des coûts supplémentaires conséquents pour parfaire le captage des gaz lors de la dégradation des déchets.

Un membre du Colseb précise que contrairement à ce qui est affirmé publiquement par le Smoce, le site de BRANVIEL ne présente pas les caractéristiques optimales pour recevoir ce type de décharge. Au contraire la nature du sol n'étant pas suffisamment argileuse, il sera nécessaire de compenser le défaut naturel par un investissement coûteux en revêtement benthonique car de plus, l'étanchéité des géo membranes n'est jamais une garantie d'imperméabilité durable. Les risques de pollutions de l'eau et de l'environnement ne disparaissent pas du fait d'un bioréacteur puisqu'il est installé sur une décharge.

Un autre intervenant relève que sur la Haute Loire à Saint Beauzire l'ensemble des politiques et le président de région s'opposent à un centre d'enfouissement géré par une entreprise privée avec un bioréacteur. Il demande à la salle : « pourquoi dans le bassin d'Aurillac en est-il autrement » ? Après ce que l'on voit de la décharge de Tronquières, quelle confiance peut-on accorder de plus à une gestion publique ?

Véronique Meinier présidente du Colseb explique pourquoi les résultats des fouilles opérées dans la forêt, ne lui ont pas été adressés. Monsieur Galeau, maire, présent intervient aussi pour dire qu'il utilisera les moyens de droit pour récupérer les conclusions de l'étude de caractérisation du sol ; L'intervenante du CNIID fait référence à la convention d'Arrhus afin que le Colseb ou n'importe quel citoyen puisse accéder à ces conclusions qui les concernent.

Plusieurs participants expliquent des visites d'expertise du cabinet Antea missionné par le Smoce, pour évaluer notamment l'eau de leur puits, ils auraient aimé être avertis plutôt que d'être surpris.

La présidente du Colseb explique qu'elle attend la convocation de la prochaine CLIC (Commission locale de concertation) pour échanger sérieusement avec les responsables

locaux de ce projet toujours autant contestés par les ytracois rejoints par quelques riverains de Sansac et de Tronquières.

Les ytracois l'ont compris la communication du Smoce sur le bioréacteur fait diversion pour cacher en fait un centre d'enfouissement. La salle d'exposition pleine une nouvelle fois lors de cette conférence du CNIID laisse entrevoir que la forêt de BRANVIEL restera encore âprement défendue par ses riverains.

JLS